

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

UFI Code: KS25-811M-A00P-R657

**Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG
500mL**

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation professionnelle

Utilisation par les consommateurs (domaine public)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LAEMMLE Produkte AG
(anciennement FRIPOO Produkte AG)
Hüferen 8
8627 Grüningen
Suisse

Téléphone: +41 (0) 44936 78 28
E-Mail: vildan.luma@fripoo.ch
Website: <http://www.fripoo.ch/>

Service chargé des renseignements

Département sécurité du produit: Madam Vildan Luma; Tel + 41 798557859 e-mail: vildan.luma@fripoo.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Tox Info Suisse
Freiestrasse 16, CH-8032 Zürich
En cas d'urgence: 145 (24 h)
Cas non-urgents: + 41 44 251 66 66 (Mo-Fr 8.00-17.00)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| Rubrique | Classe de danger | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|----------|-------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| 3.1O | toxicité aiguë (orale) | 4 | Acute Tox. 4 | H302 |
| 3.4S | sensibilisation cutanée | 1 | Skin Sens. 1 | H317 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention attention
d'avertissement

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence

| | |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONSEILS DE PRUDENCE | |
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P103 | Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. |
| P261 | Éviter de respirer les aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |

Indication de danger détectable au toucher oui

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPyB à une concentration de ≥ 0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de > 0,1%.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Composants dangereux selon SGH | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|
| Identificateur | Nom de la substance | Classification selon SGH | Pictogrammes | %M |
| No CAS 367-51-1 No CE 206-696-4 No d'enreg. REACH 01-2119968564-24- xxxx | Sodium mercaptoacétate | Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H312 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317 | | 1 - < 5 |
| No CAS 137-16-6 No CE | Natrium-N-Lauroylsarkosinat | Acute Tox. 2 / H330 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318 | | < 1 |

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

| Composants dangereux selon SGH | | | | |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------|----|
| Identificateur | Nom de la substance | Classification selon SGH | Pictogrammes | %M |
| 205-281-5 No d'enreg. REACH 01-2119527780-39-xxxx | | | | |

| Nom de la substance | Limites de concentrations spécifiques | Facteurs M | ETA | Voie d'exposition |
|-----------------------------|---------------------------------------|------------|--------------------------|-----------------------------------|
| Sodium mercaptoacétate | - | - | 500 mg/kg 1.100 mg/kg | oral cutané |
| Natrium-N-Lauroylsarkosinat | - | - | >0,05 mg/./4h | inhalation: poussières/brouillard |

Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

| Constituants | %M |
|------------------------------|-------|
| agents de surface anioniques | < 5 % |
| parfums (LINALOOL) | |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-sauveteurs

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les sauveteurs

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que
gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)
cette information n'est pas disponible

| DNEL pertinents des composants | | | | | | |
|--------------------------------|----------|-------|-------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Objectif de protection, voie d'exposition | Utilisé dans | Durée d'exposition |
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | DNEL | 1,41 mg/m ³ | homme, par inhalation | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | DNEL | 2,06 mg/kg de pc/jour | homme, cutané | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | DNEL | 70,53 mg/m ³ | homme, par inhalation | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | DNEL | 20 mg/kg de pc/jour | homme, cutané | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |

| PNEC pertinents des composants | | | | | | |
|--------------------------------|----------|-------|--------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Organisme | Milieu de l'environnement | Durée d'exposition |
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | PNEC | 38 µg/l | organismes aquatiques | eau douce | court terme (cas isolé) |
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | PNEC | 3,8 µg/l | organismes aquatiques | eau de mer | court terme (cas isolé) |
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | PNEC | 3,2 mg/l | organismes aquatiques | installation de traitement des eaux usées (STP) | court terme (cas isolé) |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | PNEC | 0,009 mg/l | organismes aquatiques | eau douce | court terme (cas isolé) |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | PNEC | 0,001 mg/l | organismes aquatiques | eau de mer | court terme (cas isolé) |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | PNEC | 3 mg/l | organismes aquatiques | installation de traitement des eaux usées (STP) | court terme (cas isolé) |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | PNEC | 0,064 mg/kg | organismes aquatiques | sédiments d'eau douce | court terme (cas isolé) |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | PNEC | 0,006 mg/kg | organismes aquatiques | sédiments marins | court terme (cas isolé) |
| Natrium-N-Lauroyl-sarkosinat | 137-16-6 | PNEC | 0,008 mg/kg | organismes terrestres | sol | court terme (cas isolé) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Gants de protection

| | |
|-----------------|--------------------------------------------------------|
| Type de matière | IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) nitrile |
|-----------------|--------------------------------------------------------|

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| État physique | liquide |
| Couleur | jaune |
| Odeur | fruité |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Inflammabilité | cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Température d'auto-inflammabilité | >400 °C |
| Température de décomposition | non pertinent |
| (valeur de) pH | 6,5 – 8 (20 °C) |
| Viscosité cinématique | non déterminé |

Solubilité(s)

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

| | |
|-----------------------|------------------------------|
| Solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-----------------------|------------------------------|

Coefficient de partage

| | |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|

| | |
|--------------------|---------------|
| Pression de vapeur | 20 Pa à 25 °C |
|--------------------|---------------|

Densité et/ou densité relative

| | |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Densité | 0,95 – 1,05 g/cm³ à 20 °C |
| Densité de vapeur relative | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Caractéristiques des particules | non pertinent (liquide) |
|---------------------------------|-------------------------|

9.2 Autres informations

| | |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Informations concernant les classes de danger physique | classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Miscibilité | Complètement miscible avec l'eau. |
| Teneur en eau | 93,96 % |
| Teneur en solvants liquides (organiques) | 2,277 % |
| Teneur en matières solides | 3,78 % |
| Classe de température (UE selon ATEX) | T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C) |

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

| Nom de la substance | No CAS | Voie d'exposition | ETA |
|-----------------------------|----------|--------------------------------------|---------------|
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | oral | 500 mg/kg |
| Sodium mercaptoacétate | 367-51-1 | cutané | 1.100 mg/kg |
| Natrium-N-Lauroylsarkosinat | 137-16-6 | inhalation: poussières/brouillard | >0,05 mg/l/4h |

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de ≥ 0,1%.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitements des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

aucune

14.4 Groupe d'emballage

pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

14.8.2 Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Non soumis à l'IMDG.

Non soumis à l'OACI-IATA.

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats non pertinent

Règlement aux détergents

Étiquetage du contenu

| Constituants | Teneur en % en masse (ou gamme) |
|------------------------------|---------------------------------|
| agents de surface anioniques | moins de 5 % |
| parfums (LINALOOL) | |

Réglementations nationales (Suisse)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)

Le produit est exonéré de la taxe. Produit dont la teneur en COV ne dépasse pas 3 % (% masse).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CAS | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique) |
| CLP | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR) |
| DNEL | Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet) |
| ED | Perturbateur endocrinien |
| EINECS | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) |
| ELINCS | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées) |
| ETA | Estimation de la Toxicité Aiguë |
| Eye Dam. | Causant des lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | Irritant oculaire |
| IATA | Association Internationale du Transport Aérien |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dange- |

Polyston DÉTERGENT POUR JANTES STRONG 500mL

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 20.10.2025

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | reuses) |
| NLP | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères) |
| No CE | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne |
| No index | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 |
| OACI | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| PNEC | Predicted No-Effect Concentration (concentration prédictive sans effet) |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| SGH | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies |
| Skin Corr. | Corrosif pour la peau |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau |
| Skin Sens. | Sensibilisation cutanée |
| SVHC | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante) |
| vPvB | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.